

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 04 juin 2020

Dispositif de contact-tracing et d'appui à l'isolement et à la quatorzaine mis en place à La Réunion

La stratégie de déconfinement présentée par le Premier Ministre s'appuie sur un dispositif en 3 volets : « protéger / tester / isoler ». L'objectif est d'éviter l'apparition de chaînes de transmission en repérant et isolant très rapidement les personnes malades et leur entourage.

Le dispositif à La Réunion repose sur :

- la capacité à tester ;
- la détection des personnes ayant été en contact avec des cas avérés (contact-tracing) ;
- l'accompagnement des personnes testées « positif » et des cas contacts dans leur quatorzaine.

Jacques Billant, préfet de La Réunion, Martine Ladoucette, directrice générale de l'Agence Régionale de Santé, Benoit Serio, directeur général de la Caisse Générale de Sécurité Sociale et le docteur Jean-François Gomez, Directeur Coordonnateur de la Gestion du Risque de l'Assurance Maladie ont visité ce jour le dispositif mis en œuvre à La Réunion.

TRACER : Repérer rapidement les personnes contacts pour casser les chaînes de transmission du virus

Qu'est-ce que le contact-tracing ?

Le contact-tracing est un dispositif de recensement des personnes contact visant à éviter l'apparition de chaînes de contamination locales. Ce dispositif se traduit par un recensement de l'ensemble des personnes avec qui une personne malade a été en contact rapproché. Ces « cas contact » sont systématiquement appelés pour leur signaler leur exposition au virus et leur demander de rester confinés chez eux pendant 14 jours. Ces personnes devront se faire dépister, qu'elles présentent ou non des symptômes de la maladie.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de La Réunion assure la coordination générale de ce dispositif de recherche des personnes contact à risque avec l'appui des médecins de ville et des établissements de santé, de l'Assurance Maladie et de Santé publique France.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974

Pour la détection, le suivi et l'accompagnement des cas contacts, un dispositif à 3 niveaux est

Je suis une personne contact à risque si :

- **J'ai partagé le même lieu de vie qu'un cas confirmé** (testé positif au Covid-19) ou probable (signes cliniques et visibles au scanner),
- **J'ai eu un contact direct avec un cas en face à face à moins d'un mètre, quelle que soit sa durée** (ex : conversation, repas, flirt, accolade, embrassade). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme personnes contacts à risque,
- **J'ai prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins** avec un cas confirmé,
- **J'ai partagé un espace confiné** (bureau, salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou je suis resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement,
- **Je suis élève ou enseignant de la même classe** scolaire qu'un cas confirmé.

mis en place :

Niveau 1 | Les médecins de ville mobilisés en première ligne

Les professionnels de santé sont les premiers interlocuteurs des patients infectés. Ils les sensibilisent à l'importance du dispositif de contact-tracing pour éviter l'apparition de chaînes de transmission locales. Ils contribuent au recensement des cas contact, grâce à la relation de confiance et de proximité qu'ils ont avec leurs patients. Quand ils le peuvent, les professionnels de santé saisissent les coordonnées des personnes concernées dans un système d'information dédié et créé par l'Assurance Maladie puis ils passent le relais au niveau 2.

Niveau 2 | L'Assurance Maladie mobilise sa plateforme d'appel 7 jours sur 7

L'Assurance Maladie assure un suivi individuel et respectueux du secret médical de toutes les personnes contacts identifiées et leur apporte une aide et des conseils sur les modalités de respect de la quatorzaine.

Dans les 24 heures suivant le signalement par le médecin, la plateforme de l'Assurance Maladie:

- complète l'identification des personnes contacts ;
- appelle individuellement chaque personne contact ;
- donne les consignes de réalisation d'un test si nécessaire (pris en charge à 100% par la sécurité sociale) ;
- rappelle l'importance du respect de la quatorzaine et des gestes barrière ;
- donne le contact de la cellule territoriale d'appui à l'isolement et à la quatorzaine, pour tout besoin d'assistance matérielle ou sociale.

L'Assurance Maladie pourra, dans certains cas, délivrer des arrêts de travail.

Niveau 3 | L'ARS de La Réunion assure la gestion des chaînes de contamination complexes, des cas groupés et le rappel régulier des cas, des contacts et des voyageurs à l'arrivée à la Réunion

Les équipes de supervision et d'intervention de l'ARS sont activées dès l'identification de situations complexes dites « de niveau 3 » (clusters, cas dans des collectivités à risque – établissements médico-sociaux dont EHPAD – situations présentant un nombre important de contacts, ...). Elles engagent rapidement auprès de ces situations les mesures d'investigations, de renforcement des mesures barrières et d'isolement, de dépistage et de prise en charge des cas suspects ou confirmés de Coronavirus afin de limiter au plus vite la propagation du virus.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974

Comment est organisée l'ARS pour assurer cette mission ?

Une cellule de supervision du contact-tracing :

Composée de 4 à 6 personnes de l'ARS, avec l'appui de la cellule de Santé Publique France en région, et avec une possibilité de renforcement rapide en cas de besoin, elle fonctionne 7 jours sur 7.

Ses missions :

- **La supervision** permanente de l'ensemble du dispositif de contact-tracing ;
- **La coordination** des activités de contrôle sanitaire aux frontières avec l'appui des équipes de l'assurance maladie : organisation / supervision du dispositif sanitaire d'accueil à l'aéroport, organisation des dépistages à l'arrivée, analyse des modalités et conditions de quatorzaine déclarées par les voyageurs et proposition au Préfet des mesures de quatorzaine les plus adaptées (en centre ou à domicile), rappels aux voyageurs des consignes d'isolement pendant la durée de la quatorzaine, supervision/suivi des situations d'évacuation sanitaire en provenance de territoires de la zone ;
- **Le suivi sanitaire des centres de quatorzaine** en lien avec la Préfecture (organisation du suivi médical au sein des centres, des dépistages de sortie de quatorzaine) ;
- **La coordination et l'appui technique** permanent à l'activité de contact-tracing de niveau 2 de l'Assurance maladie : formation, accompagnement, aide à la gestion de situations individuelles complexes ;
- **La veille et l'analyse permanente des bases de données SIDEP** (données des laboratoires) et Contact-tracing AMELI-Pro (données du contact-tracing) pour l'identification de situations complexes de niveau 3 ;
- **Le suivi des indicateurs épidémiologiques et d'activité** (nombre de cas et répartition par catégorie, nombre de contacts suivis, en cours, nombre d'hospitalisations, de réanimations) ;
- **La gestion des situations de niveau 3** (équipes renforcées) :
 - Evaluation de la situation et prise des premières mesures de gestion : identification et isolement des cas suspects ou confirmés, renforcement des mesures barrières, sécurisation des lieux, ...
 - Engagement d'investigations sanitaires complémentaires par le déploiement sur site d'une équipe mobile pour réaliser des investigations complémentaires, organiser le dépistage et conseiller la structure dans la mise en place de mesures spécifiques.
 - Suivi de la situation jusqu'à résolution définitive (en lien avec les retours de résultats de dépistage)

La cellule d'appel et de suivi actif des cas, des personnes contacts isolés et des voyageurs en quatorzaine à domicile

Elle est composée de 2 à 4 agents appelants de l'ARS et renforcée par un opérateur. Opérationnelle 7 jours du 7, elle assure un suivi téléphonique actif et régulier des malades, des personnes contacts et des nouveaux arrivants à la Réunion isolés à domicile (en moyenne 2 appels actifs par personne sur la durée de la quatorzaine) pour :

- S'assurer auprès des malades du respect du **suivi médical** ;
- S'assurer auprès des malades, des personnes contacts et des nouveaux arrivants de leur état de santé, **du respect des consignes d'isolement** tout au long de la quatorzaine et de la bonne application des mesures associées (mesures barrières, masques,) ;
- S'assurer auprès des personnes contacts et des nouveaux arrivants de la réalisation d'un **test de dépistage** en cours de quatorzaine ;

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974

- Identifier le cas échéant des **difficultés matérielles ou sociales** à l'isolement et orienter alors ces personnes vers services d'accompagnement de la Préfecture.

Un dispositif garantissant le respect du secret médical et de l'accès aux données personnelles

La garantie de la protection de la vie privée et le respect du secret médical sont deux éléments indispensables à l'acceptation sociale du dispositif de contact-tracing.

Les collaborateurs chargés d'assurer le contact-tracing sont choisis pour leur expérience en la matière : personnel médical et paramédical de l'Assurance Maladie, conseillers habitués à accompagner les professionnels de santé et les patients dans leurs parcours de santé, etc. Ils sont soumis au respect du secret professionnel et doivent informer les personnes appelées sur leurs droits en matière de communication de données.

A l'exception des coordonnées et du résultat du test du patient malade, les autres informations recueillies dans l'outil de suivi seront renseignées uniquement avec l'accord des personnes malades et de leurs contacts. Les personnes contacts pourront refuser de figurer dans l'outil.

Conformément aux préconisations du Conseil Constitutionnel, il n'existe aucun lien informatique entre la base de données de contact-tracing et l'outil de suivi pour l'accompagnement social des personnes placées en situation d'isolement et de quatorzaine. Aussi, l'initiative de la prise de contact avec la cellule territoriale d'appui à l'isolement relève des personnes malades et des personnes contacts.

ISOLER : Comment est organisé l'isolement des malades et des personnes contacts à risque ?

La cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI) et à la quatorzaine en préfecture

Les personnes contaminées par le coronavirus, les cas contacts et les personnes placées en quatorzaine à leur arrivée à La Réunion peuvent se rapprocher de la CTAI pour se faire assister dans leurs démarches administratives et l'organisation logistique de leur isolement (livraison de courses et de médicaments, portage de repas, aide à domicile...).

L'appui à l'isolement et à la quatorzaine est un accompagnement individuel sur les aspects matériels du confinement.

En complément du suivi des cas contact sur les questions sanitaires, une plateforme téléphonique est mise en place pour recueillir les besoins et accompagner les personnes placées en quatorzaine. L'assistance téléphonique est assurée par du personnel de la Croix Rouge.

Les personnes placées en situation d'isolement peuvent contacter la cellule territoriale d'appui à l'isolement et à la quatorzaine (CTAI) pour :

- Exprimer des besoins sociaux, matériels et d'accompagnement psychologique ;
- Faire des demandes de prestations individuelles d'accompagnement (démarches administratives, aide à domicile, garde d'enfants...) ;
- Demander des solutions d'hébergement hors domicile.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974

Numéro utiles

- **Plateforme contact-tracing de l'Assurance Maladie**

09 72 72 21 12

Appel non surtaxé

7j/7 de 07h00 à 18h00

- **CTAI**

02 62 41 00 00

cai974@reunion.pref.gouv.fr

7j/7 de 09h30 à 17h30

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974